



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les conditions générales de vente décrites ci-après, détaillent les droits et les obligations de la Micro-entreprise **Cedric MASSAT, chef d'entreprise de LATOQ'**, enregistrée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN sous le n° SIREN 849 027 685 et du client concernant la ou les prestations à venir.

Elles doivent être associées au devis annexé.

Article 1 – Description de la Prestation

LATOQ' propose à ses clients la mise à disposition un chef d'exécution et son équipe, pour la préparation de repas : déjeuner ou dîner.

La Prestation comprend :

- la mise en place du poste de travail ;
- la préparation du repas ;
- la réalisation des mets commandés par le client ;
- le service à table par l'équipe du prestataire;
- le nettoyage et le rangement de la cuisine.

Les locaux (cuisine) doivent être mis à disposition du prestataire au minimum quatre (4) heures avant le début du repas.

La cuisine devra être propre et en ordre.

Le réfrigérateur et le congélateur devront être en partie libres pour le stockage de la marchandise nécessaire à la préparation du repas objet de la Prestation.

L'achat d'une ou plusieurs prestations implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de ventes.

Article 2 – Conditions tarifaires

2.1 – Forfaits

En contrepartie de la réalisation des prestations objet des présentes, le Client s'engage à payer au Prestataire la somme forfaitaire définie conformément au devis annexé aux présentes conditions générales de ventes.

Les tarifs varient selon la prestation, le nombre de convives et le nombre de personnes nécessaire à la réalisation de la prestation, en soutien au Prestataire.

Le Prestataire, **LATOQ'**, détermine le personnel nécessaire au bon déroulement de la prestation.

Ils sont décomposés en trois forfaits :

- Forfait 1 : 8 h
- Forfait 2 : 10 h
- Forfait 3 : 12 h

Si la prestation donne lieu à la réalisation d'heures supplémentaires par le Prestataire ou par les membres de son équipe, le taux horaire de ces derniers sera majoré de 25%.

2.2 - Devis

Les estimations fournis lors de la définition du menu le sont à titre indicatif et peuvent être revus en fonction des précisions apportées par le Client.

Une fois le devis signé et validé , toutes modifications apportées par le Client feront l'objet d'un devis complémentaire.

L'ensemble des prix sont exprimés en euros Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le Chef Exécutif se réserve le droit d'étudier toutes demandes exprimées par le Client moins de trois (3) jours avant la prestation.

2.3- Frais de déplacements

Le Client s'engage à rembourser au Prestataire les éventuels frais de déplacement ou de séjour à l'hôtel qui seraient nécessaires pour l'exécution de la Prestation.

Il est rappelé que :

- Les trajets en deçà de six (6) kilomètres effectués par le prestataire ne seront pas facturés ;

- - Les trajets compris entre six (6) et dix (10) kilomètres seront facturés quinze euros (15€) ;
- - Les trajets compris entre dix (10) et vingt (20) kilomètres seront facturés vingt cinq euros (25€) ;
- - Les trajets au-delà de vingt (20) kilomètres seront facturés soixante euros (60€).

Article 3 – Modalités de paiement et prise de commande

Pour chaque demande de prestation **LATOQ'** envoi au Client un devis dans un délai de trois (3) jours après élaboration du menu.

Le Client communiquera le nombre exact de participant lors de l'élaboration du menu. Ce nombre sera retenu comme base pour la facturation définitive (sauf modifications ultérieure).

Le devis à une validité de deux (2) semaines, une réservation s'effectue au minimum trois (3) semaines avant la date de la prestation sauf urgence.

Le versement d'un acompte à hauteur de 40 % du montant prévu de la facture TTC sera demandé à la confirmation de la réservation.

Le Client :

- Reconnaît et accepte les présentes conditions de vente ;
- Renonce à se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. Le client s'engage à procéder au paiement comptant de chaque facture à la réception.

Le règlement du solde de la facture et de la note des courses s'effectuera au plus tard le jour de la prestation par chèque ou espèces, ou PayPal ou par virement bancaire avant la prestation.

Les paiements par carte bancaire, titres restaurants et chèques emploi-services ne sont pas acceptés.

Dans le cas où le preneur de commande offre la prestation à un tiers, l'intégralité du règlement sera exigée d'avance.

En cas de retard de paiement de la prestation totale, une majoration de 10% du montant total TTC de la prestation pourra être appliquée. Cette majoration s'élèvera à 15% du montant total TTC de la prestation si le paiement n'est pas effectué dans les trois (3) jours suivants la prestation.

La date de la Prestation réservée sera définitive lorsque le devis sera signé suivi de la mention «lu et approuvé», daté, et renvoyé avec l'acompte.

Article 4 – Modification/ Rétractation /Annulation

4.1 - Rétractation

Le droit de rétractation de sept (7) jours ne s'applique pas pour les contrats de fourniture de produits périssables, agroalimentaires, tels que les produits de confiserie.

Ainsi, le Client ne saurait s'en prévaloir.

4.2 - Modification

Une modification du Client pourra être prise en compte dans la mesure où la Prestation est en préparation. Une indemnité pour frais administratifs et de gestion pourra être appliquée.

Toute diminution du nombre de participants intervenant plus de quarante-huit heures (48h) avant la date réservée, entraîne une réduction du coût de la prestation.

Toute diminution du nombre de participants intervenant moins de soixante douze heures (72 h) avant la date réservée, n'entraînera aucune réduction du coût de la prestation.

Le Chef Exécutif se réserve le droit de d'étudier toutes demandes d'augmentation du nombre de convives exprimées par le Client moins de trois (3) jours avant la prestation.

Par ailleurs, sachant que **LATOQ'** utilise des produits frais de saisons, il est possible qu'une modification du menu soit effectuée en fonction des éléments disponibles sur le marché.

Par conséquent, **LATOQ'** s'engage à prévenir le Client des éventuels modifications afin de définir ensemble un repas alternatif.

4.3 - Annulation

Par le Client :

En cas d'annulation de la prestation par le Client, moins de deux (2) semaines avant la prestation, le Client accepte de renoncer à la restitution de l'acompte versé au préalable.

Par le prestataire :

Le prestataire, se réserve le droit d'annuler, par le biais d'une autre réservation ou autre événement, une simple réservation dans un délai de 15 jours avant la date prévue si le devis n'est pas validé et signé suivi de la mention « lu et approuvé ».

Article 5 – Forces majeures

LATOQ' peut se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution si elle se trouve dans l'impossibilité de les assumer par la suite d'un cas de force majeure (guerre, émeute, manifestations, conditions climatiques exceptionnelles, sinistre affectant les installations de ses établissements, pénuries alimentaires, grèves des producteurs/ vendeurs , grèves, ...), sans que cela donne lieu à une quelconque compensation.

Article 6 – Responsabilité

Le Client est seul responsable des dommages corporels et / ou matériels causés par ses convives ou lui-même dans le cadre de l'exécution de la Prestation de **LATOQ'**.

Le matériel détérioré ou non restitué sera facturé au Client à sa valeur de remplacement à neuf, augmentée d'une indemnité destinée à couvrir l'indisponibilité du matériel. Le bénéficiaire s'engage à contracter une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance multirisques habitation.

La Responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de manquement à son obligation de moyens.

Article 7– Droit applicable et tribunaux compétents

LATOQ' est un auto entreprise de droit français.

Les présentes conditions générales de vente sont assujetties au droit français.

En cas de désaccord, les Parties s'engagent à rechercher en priorité un règlement à l'amiable.

Si le désaccord persiste, le litige qui résulterait du présent contrat sera soumis aux juridictions de droit commun.

LATOQ'

Le Client

Précédée de la mention «lu et approuvé»